

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, 369, avenue Principale à Dégelis, le 21 février 2024 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque en visioconférence (Packington), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Benoit Martin (St-Juste-du-Lac), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec), M. Vincent Campeau-Gagnon (St-Pierre-de-Lamy) et M. Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. Stéphane Larochelle, d'adopter l'ordre du jour avec le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1749

### 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 20 décembre 2023.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Vicky Ouellet, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 20 décembre 2023 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1750

### 3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par Mme Katie Bossé, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

#### COMPTES PAYÉS AU 21 FÉVRIER 2024

Acklands Grainger Inc	517.39 \$
Arsenal Média Inc	904.85 \$
Avantis Coopérative	249.54 \$
Banque Nationale du Canada	1 508.20 \$
Beneva	2 803.72 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 874.08 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	1 158.94 \$
Cloutier Michel	98.93 \$
COMAQ	649.61 \$
Conception GB	1 867.19 \$
École secondaire Dégelis	832.29 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	1 080.77 \$
Financière Banque Nationale	2 194.10 \$
Garage André L'Italien	132.04 \$
Garage Auto Expert inc	28.74 \$
MRC de Témiscouata	174.42 \$
P.Beaulieu Électrique	649.61 \$
Pelletier & Labrie	7 237.67 \$
Philmax	3 799.95 \$
Puits Artésiens Cloutier Inc	2 161.53 \$
Revenu Québec	361.16 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	160.86 \$
USD	17 700.72 \$
Véolia ES Canada services industrie Inc.	3 848.97 \$
Vitalité économique	356.42 \$
Weight-Tronix Canada	1 293.47 \$
Co-Éco	5 978.70 \$
Ross Jillianne	58.02 \$
Martin Jean-François	518.76 \$
Beaulieu Renaud	18.35 \$
Bell Canada	1 725.30 \$
Brandt	448.24 \$
BUROPRO Citation	195.98 \$
CSSFL	1 611.96 \$

DAS (Fédéral & Provincial)	35 508.94 \$
Émond Denis	200.79 \$
Francotyp-Postalia Canada inc	172.46 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	22 478.97 \$
GLS Logistics Canada LTD	488.22 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	1 567.97 \$
Groleau Maxime	98.93 \$
Harnois Énergies	1 177.53 \$
Hydro-Québec	4 344.17 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	88.56 \$
Laurentide Re/Sources Inc	1 376.52 \$
Martin Éric	66.42 \$
Ministre des Finances	79 386.90 \$
Municipalité de Dégelis	2 474.09 \$
Oxygène Design	1 066.40 \$
Pages Jaunes	45.03 \$
Pièces Témis Inc	463.49 \$
Potvin Jacinthe	158.06 \$
Sémer Inc	3 755.20 \$
Service Accès-emploi	14 802.65 \$
Service sanitaires A. Deschesnes Inc	134 294.68 \$
Simetech Inc	2 684.00 \$
Société V.I.A. Inc	54 744.84 \$
Toromont Cat	36.19 \$
Transmission Rivière-du-Loup Inc	7 830.95 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	1 581.68 \$
Transport Guy Levasseur Inc	23 575.62 \$
Total payés	459 669.74 \$

#### COMPTES À PAYER AU 21 FÉVRIER 2024

Avantis Coopérative	54.77 \$
Banque Nationale du Canada	664.08 \$
Beaulieu Renaud	84.00 \$
Beneva	2 803.72 \$
Brandt	444.91 \$
BUOPRO Citation	268.23 \$
Caisse Pop. Desjardins des- Lacs- de- Témiscouata	1 060.56 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	117.52 \$
Chauffage Rivière-du-Loup	1 806.37 \$
Équipement SMS	254.54 \$
Financière Banque Nationale	989.72 \$
Garage André L'Italien	53.76 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	16 132.45 \$
GLS Logistics Canada Ltd	92.66 \$
Harnois Énergies	2 848.08 \$
J.S. Lévesque	489.94 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	139.73 \$
Laurentide Re/Sources Inc	3 756.91 \$
Maheu & Maheu	172.46 \$
Mastercard	3 163.56 \$
Municipalité de Dégelis	7 306.09 \$
Pages Jaunes Inc	45.03 \$
PG Solutions inc	1 760.26 \$
Pièces Témis Inc	253.55 \$
Place du Travailleur Enr	34.85 \$
Potvin Jacinthe	72.33 \$
RCGT	13 279.61 \$
Sémer Inc	2 160.61 \$
Services sanitaires A. Deschesnes Inc	145 575.57 \$
Simetech Environnement Inc	2 841.74 \$
Société Mutuelle de Prévention	1 621.71 \$
Société V.I.A. Inc	31 624.00 \$
Tribu Communication Web	547.00 \$
Véolia ES Canada	1 485.37 \$
Total à payer	244 005.69 \$

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-1751

#### 4) ADMINISTRATION

##### a) Élection à la présidence et à la vice-présidence

##### Élection d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu que M. Maxime Groleau soit nommé président d'élection et secrétaire d'élection.

#### Élection d'un(e) président(e)

Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bernard Caron que M. Claude H. Pelletier soit proposé à titre de président de la RIDT.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bruno Malenfant de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Claude H. Pelletier accepte la proposition.

M. Claude H. Pelletier est élu au poste de président.

#### Élection d'un(e) vice-président(e)

Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par Mme Katie Bossé que M. Bernard Caron soit proposé à titre de vice-président de la RIDT.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet de procéder à la fermeture des mises en candidatures.

M. Bernard Caron accepte la proposition.

M. Bernard Caron est élu au poste de vice-président.

#### Autorisations pour les signatures des chèques, accès aux comptes et autres

Suite aux élections des officiers, et du fait qu'il n'y a pas de changement aux postes de président et de vice-président, il n'est pas nécessaire de passer une résolution pour autoriser les signataires aux comptes et aux autres effets de la RIDT.

Pour les ouvertures ou modifications aux comptes ainsi que pour les chèques, deux signatures sont nécessaires (dont un employé et un administrateur).

Pour les transactions par le biais des solutions Internet mises en place par les institutions bancaires utilisées par la RIDT (Desjardins, Banque Nationale et Manuvie), une seule signature est requise.

Les personnes autorisées à effectuer ces opérations, signer les effets et à accéder à tous les comptes pour faire les opérations requises pour la RIDT sont le président, le vice-président, M. Maxime Groleau, directeur général et Mme Jacinthe Potvin, adjointe administrative.

#### b) Prévision états financiers au 31 décembre 2023

La vérification comptable par RCGT est en cours et devrait être finalisée et disponible d'ici la fin mars 2024.

Il n'y a aucune mauvaise créance à radier pour l'année financière terminée en 2023.

#### c) Mise à jour du Plan de gestion des Matières Résiduelles (PGMR)

Le projet de PGMR 2024-2031 a été adopté par le conseil des Maires de la MRC de Témiscouata le 12 février dernier.

Une consultation publique aura lieu en soirée à la MRC (présentiel et visioconférence) le 22 avril prochain et la version finale sera transmise sans délai par la suite à Recyc-Québec.

#### d) Entente-cadre sur la collecte sélective avec Éco-Entreprise Québec

##### Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu et que d'autres sont à venir entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

ATTENDU QUE l'entente préliminaire de partenariat datée du 10 octobre 2023 est soumise aux membres du conseil sous le numéro EEQOM-R1232-107;

Il est proposé par M. Alain Morin et appuyé par Mme Katie Bossé :

- d'accepter les termes actuels de l'entente préliminaire de partenariat soumise aux membres du conseil sous le numéro EEQOM-R1232-107, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;
- de respecter les dispositions prévues à l'entente pour le processus d'adjudication de contrat en lien avec les matières recyclables;
- d'autoriser le Président à signer l'entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec afin de permettre à la RIDT la réalisation d'un appel d'offre, conformément aux clauses prévues;
- de poursuivre les démarches entre la RIDT et Éco Entreprise Québec afin d'intégrer l'ensemble des points découlant des discussions passées et encore en cours dans une entente finale à signer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1752

e) Suivi fusion Lac-des-Aigles / St-Guy

Selon les informations reçues, le décret officiel de fusion devrait être effectif avant le renouvellement du contrat de collecte et de transport de la RIDT en décembre 2024.

Une fois le territoire fusionné avec Lac-des-Aigles, la RIDT devra mettre en place les différents services existants sur cette nouvelle partie de territoire (bacs roulants obligatoires, dépôt municipal, point d'apport volontaire). La Réserve faunique Duchénier a déjà fait plusieurs contacts avec la RIDT pour bénéficier des services dès que possible.

D'ici là, avec la fermeture de Récupération des Basques et comme pour le reste du territoire de la MRC des Basques, Éco Entreprise Québec devrait distribuer des bacs roulants à recyclage à chaque unité d'occupation à St-Guy.

f) Appel d'offre pour la collecte et le transport des matières résiduelles

L'appel d'offre devrait être mis en ligne sur SEAO en mars afin de recevoir les soumissions et prendre une décision au conseil d'administration de la RIDT en avril.

L'entrée en vigueur de ce contrat est prévue le lundi 2 décembre 2024.

La RIDT devra intégrer dans son devis différentes clauses exigées par Éco Entreprise Québec. Les conditions de collecte resteront sensiblement les mêmes qu'actuellement mais la RIDT demandera des prix forfaitaires ventilés et quelques options.

Ils seront soumis en fonction de deux durées possibles : 2 ans + 1 an d'option ou 5 ans.

Tous les camions du transporteur devront être équipés des systèmes de suivi utilisés par la RIDT. Les chauffeurs auront l'obligation d'utiliser les systèmes pour indiquer les différents éléments rencontrés lors des collectes (contamination, contenant non conforme, inaccessible ou mal utilisé, trop de bacs roulants).

La RIDT aura un accès complet aux informations et données recueillies, afin de les utiliser selon ses besoins.

Il est proposé par M. Denis Blais, appuyé par M. Stéphane Larochelle, que la RIDT aille en appel d'offre pour la collecte et le transport des matières résiduelles dès que possible et selon les informations déposées au conseil d'administration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1753

g) Étude de pré faisabilité relative à l'internalisation

Le secteur de la gestion des matières résiduelles connaît une période d'importants changements que cela soit au niveau réglementaire et avec la concentration des entreprises qui fournissent des services en lien avec la collecte et le transport des matières. Le nombre de fournisseurs qui soumissionnent est donc de moins en moins important lors des appels d'offres, générant ainsi une augmentation des coûts pour ces services.

Dans ce contexte la RIDT souhaite évaluer différentes options, dont la gestion des matières résiduelles en régie interne. Pour ce faire, elle souhaite être accompagnée par une firme externe

afin d'évaluer les synergies possibles, les besoins en équipements et en investissements ainsi que le coût d'opération de ces options.

L'internalisation des services de collecte et de transport par la RIDT pourrait permettre de mieux maîtriser les services rendus et leurs coûts pour l'ensemble des utilisateurs et des municipalités en opérant avec ses propres employés et tous les équipements nécessaires. De plus cette analyse permettra de répondre à une des attentes du nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles soit celle d'effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

La société de comptable professionnels agréés Mallette a été contactée pour fournir une proposition de service en ce sens. Grâce à sa méthodologie éprouvée et son approche personnalisée, l'entreprise de services-conseils a soumis à la RIDT un mandat en 5 étapes pour évaluation de l'internalisation des services. Chaque étape sera réalisée suite à l'approbation de la RIDT pour aller plus loin.

1. Compréhension de l'organisation et de son modèle d'affaires
2. Évaluation pour la collecte et du transport des déchets, du recyclage et des matières organiques  
Évaluation pour les écocentres
3. Consolidation des scénarios
4. Élaboration du scénario retenu
5. Support à la mise en œuvre

Il est proposé par M Denis Blais, appuyé par Mme Claudia Beaulieu, d'accepter la proposition de Mallette. Si l'ensemble des étapes est réalisé, celle-ci prévoit une dépense de 64 255 \$ plus frais administratifs et taxes.

De plus, étant donné la portée régionale du mandat et qu'un des objectifs est de maximiser les retombées économiques et sociales dans la MRC de Témiscouata, M. Maxime Groleau est autorisé à vérifier les possibilités d'aides financières pour cette étude auprès de la MRC de Témiscouata et déposer toute demande nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1754

h) Commande de conteneurs pour les matières organiques

La RIDT a fait l'installation de 120 conteneurs pour matières organiques sur le territoire en 2022. Depuis certains ont été brisés et ne sont pas réparables et plusieurs autres endroits ont démontré de l'intérêt pour accueillir un de ces conteneurs pour leur besoin et/ou servir de point d'apport volontaire.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Normand Lizotte, d'autoriser la RIDT à procéder à la commande de 6 conteneurs à chargement avant en plastique de 2 vg<sup>3</sup> pour les matières organiques auprès de l'entreprise Durabac.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1755

i) Aide-mémoire de collecte 2024-2025

Le montage graphique est en cours de finalisation et il devrait être envoyé à l'imprimerie.

Par la suite, les 22 000 aimants seront installés et les aide-mémoires seront envoyés par le Poste à toutes les résidences et commerces de la MRC à la fin du mois de mars.

Quelques exemplaires seront aussi distribués aux bureaux municipaux et aux écocentres.

5) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Possibilité d'apport de sols contaminés** – Projet MTQ Pont Rouge

L'entreprise Couillard Construction est le plus bas soumissionnaire pour le projet du MTQ de reconstruction du Pont Rouge à St-Clément. Ils ont contacté la RIDT afin de pouvoir disposer de différents sols contaminés (métaux et hydrocarbures C10-C50) qui doivent sortir du chantier. Les volumes prévus sont importants mais le MTQ a mentionné qu'il favoriserait au maximum le réemploi sur le site du chantier.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Bernard Caron, que la RIDT accepte de recevoir les sols contaminés provenant du chantier du MTQ pour la reconstruction du Pont Rouge à St-Clément. M. Maxime Groleau est autorisé à faire le nécessaire avec l'entreprise responsable du chantier, le tout en conformité avec la grille tarifaire adoptée par la RIDT et les règles en vigueur pour la gestion de ces sols au lieu d'enfouissement technique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1756

b) Mandat WSP – Accompagnement RIDT pour la gestion des sols contaminés du projet MTQ Pont Rouge, si requis

Advenant le cas où le chantier du Pont Rouge soit mis en route et que l'entrepreneur déciderait d'apporter des sols contaminés au LET de la RIDT à Dégelis, il sera nécessaire de les entreposer directement aux bons emplacements sur les cellules d'enfouissement.

L'objectif serait d'en réutiliser le maximum comme matériel dans la couche de recouvrement final et/ou de couche de protection au-dessus de la membrane étanche lors des travaux de fermeture de cellule qui devront avoir lieu en 2025 ou 2026.

WSP pourra assister la RIDT afin de faire les simulations de fermeture de cellule à venir et les calculs de volume de matériel nécessaire ainsi que les caractéristiques requises. Le mandat sera réalisé à l'heure, avec les taux horaires prévus par WSP.

c) Mandat WSP – Déclarations des émissions atmosphériques années 2018-2021 et année 2023

Le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, conformément aux exigences d'Environnement Canada, oblige les organismes qui émettent des substances dans l'atmosphère au-delà de certains seuils à déclarer leurs émissions atmosphériques. En ce qui concerne les gaz à effet de serre (GES), le seuil est fixé à 10 000 tonnes (t) CO<sub>2</sub> éq.

Comme le niveau d'émissions de GES émis par ses LET et LES situés à Dégelis a dépassé le seuil de déclaration du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en 2023, la RIDT doit effectuer l'exercice de quantification et de déclaration pour l'année 2023.

Le MELCCFP demande aussi à la RIDT d'effectuer l'exercice de manière rétroactive pour les années précédentes soit 2018 à 2021. Il n'est pas possible d'effectuer ces mandats à l'interne du fait des données et calculs techniques que cela implique.

Il est proposé par M. Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par M. Claudia Beaulieu, d'accepter les propositions d'honoraires de WSP pour effectuer les calculs et produire l'ensemble des déclarations. Le coût total est de 3 100 \$ par année visée soit un total de 15 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1757

d) Offre de service RAMO – Saule osier

La RIDT désire réduire les volumes d'eau de lixiviation traitée à son lieu d'enfouissement technique présentement rejetés dans le réseau d'égout de la ville de Dégelis, conformément aux ententes en vigueur.

La technologie Evaplant de Ramo pourrait permettre une telle réduction de volume en plus de permettre une captation de carbone atmosphérique dans la biomasse ligneuse des saules. La technologie Evaplant est une technologie de réduction de volume composée d'un poste de pompage, d'un poste de contrôle comprenant un outil de contrôle d'irrigation sous instance de brevet, d'un système spécialisé pour l'irrigation d'eaux usées, d'un système de télémétrie pour la gestion à distance, d'un logiciel de suivi et de communication de données ainsi que d'une plantation de saules à croissance rapide.

La RIDT souhaite évaluer la faisabilité technique et économique d'utiliser la technologie Evaplant afin de réduire les volumes de son effluent final et mandate Ramo afin de mener cette évaluation technique préliminaire. Le coût de cette première phase d'étude est de 5 070 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1758

6) VARIA

a) Offre de service RIDT pour animations scolaires

L'offre de service de la RIDT sera transmise aux écoles primaires du Témiscouata et au CSFL en début de semaine prochaine. Les classes pourront réserver une activité jusqu'au 24 avril prochain pour cette année scolaire.

b) Suivi des communications aux municipalités

La RIDT va lancer cette année une campagne de sensibilisation sous le thème « Parce que chaque geste compte ! ». Celle-ci vise à sensibiliser davantage les usagers des 19 municipalités à l'importance d'une gestion responsable de leurs matières résiduelles grâce à l'utilisation des services mis en place.

Dans cette campagne d'éducation populaire, la collaboration des municipalités et des différents acteurs sera essentielle à sa réussite. Au Témiscouata, la GMR est plus que jamais une responsabilité partagée entre la RIDT, les municipalités mais surtout les citoyens et entreprises. Ceux-ci ont besoin d'être informés, conscientisés et responsabilisés.

Durant l'année 2023, la transmission de l'information émanant de la RIDT par les municipalités s'est grandement améliorée, comme on peut le constater dans le bilan transmis aux membres du conseil d'administration.

7) PROCHAINE RENCONTRE

- Mercredi 20 mars 2024
- Mercredi 17 avril 2024
- Mercredi 15 mai 2024
- Mercredi 19 juin 2024
- Pas de rencontre en juillet 2024
- Mercredi 28 août 2024
- Mercredi 25 septembre 2024
- Mercredi 16 octobre 2024
- Mercredi 20 novembre 2024
- Mercredi 18 décembre 2024

8)

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-1759

---

Claude H. Pelletier, Président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier